

## Répartition des recettes

Conformément aux recommandations 1h de la lettre de CITES du 22 Octobre 2013, la majeure partie des fonds issus de la vente servira à des fins de conservation des populations de *Dalbergia spp* et de *Diospyros spp* de Madagascar, à des programmes communautaires ainsi qu'à la mise en œuvre du plan d'actions adopté à la COP 16. Ainsi, ces recettes seront versées dans le budget général et dans le compte spécial sur la gouvernance des bois précieux et seront pratiquement réparti comme suit :

Compte	Agences fiduciaires	Destination et Utilisation des fonds	Ratio % recette totale
Compte spécial gouvernance des Bois précieux	Fonds Forestiers Nationaux	Surveillance, contrôle et prime de technicité	30%
Compte spécial gouvernance des Bois précieux	Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar et la Fondation Tany Meva	Conservation <i>Dalbergia</i> et <i>Diospyros</i> et Développement communautaire	25%
Compte spécial gouvernance des Bois précieux	Fonds de Développement Local (FDL)	Développement des collectivités territoriales décentralisées	15%
Budget général	Trésor Public	Usage régalien de l'Etat	30%

### *Fonds Forestiers National*

- dédié à la surveillance et contrôle ainsi qu'au fonctionnement des dispositifs mis en place par l'administration forestière centrale pour la gestion des bois précieux.
- Prévoyant les primes pour les informateurs, les gardiens séquestres, les agents verbalisateurs assermentés de l'Administration forestière et aux officiers de Police Judiciaire ayant participé à la constatation des infractions

- Servira à avancer les dépenses occasionnées par le processus de vente des bois de rose et d'ébène saisis et sécurisés ainsi que les frais d'audit des comptes.

***Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar et la Fondation Tany Meva***

Le virement d'une partie des recettes sera effectué au profit des deux fondations pour subvenir à la gestion des aires protégées ainsi qu'aux initiatives de gestion et gouvernance communautaire situés dans la Région de prélèvement illicite des bois précieux.

***Développement des collectivités territoriales décentralisées***

Une partie des recettes sera destinée pour les actions de gouvernance forestière ainsi que les investissements sociaux et infrastructures habilitantes (route, ponts, etc.) au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées où les produits sont originaires ;

***Usage régalien de l'Etat***

Cette partie des recettes du trésor public sera utilisée pour la mobilisation du bateau de surveillance des pêches Antsantsa ainsi que pour les vedettes rapides destinées à la surveillance des côtes depuis Masoala jusqu'à Mananara Nord.

En outre, les ressources financières nécessaires à la mobilisation des forces de l'ordre pour sécuriser les stocks saisis, les convois de bois précieux ainsi que la mobilisation sur renseignement des brigades spéciales y sont prélevées.

La gestion de cette recette est exclusivement du ressort du gouvernement et de l'Etat Malagasy (sans intervention du comité de pilotage)

Compte	Destination des fonds	Lignes de dépenses	Ratio % recette totale	Ratio pour les communautés locales
<b>Compte spécial gouvernance des Bois précieux</b>	<b>Fonds Forestiers National</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance et contrôle de l'Administration forestière</li> <li>• Frais de fonctionnement des dispositifs mis en place par l'administration forestière centrale pour la gestion des bois précieux.</li> <li>• Primes pour les informateurs, les gardiens séquestres, les agents verbalisateurs</li> </ul>	<b>30%</b>	<b>20%</b>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais occasionnés par le processus de vente des bois et les frais d'audit des comptes.</li> </ul>		
<b>Compte spécial gouvernance des Bois précieux</b>	<b>Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar et la Fondation Tany Meva</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Frais de gestion des aires protégées</li> <li>Financement des initiatives de gestion et gouvernance communautaire des aires protégées et des forêts</li> </ul>	<b>25%</b>	<b>20%</b>
<b>Compte spécial gouvernance des Bois précieux</b>	<b>Développement des collectivités territoriales décentralisées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Actions de renforcement de la gouvernance forestière</li> <li>Investissements sociaux et infrastructures habilitantes (route, ponts, etc.) au niveau des Collectivités Territoriales Décentralisées</li> </ul>	<b>15%</b>	<b>10%</b>
<b>Trésor public</b>	<b>Usage régalien de l'Etat a travers le Ministère Chargé de la pêche et le Ministère chargé du transport</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobilisation du bateau de surveillance des pêches Antsantsa ainsi que pour les vedettes rapides destinées à la surveillance des côtes.</li> <li>Mobilisation des forces de l'ordre pour sécuriser les stocks saisis, les convois de bois précieux ainsi que la mobilisation sur renseignement des brigades spéciales</li> </ul>	<b>30%</b>	<b>0%</b>